Image not found or type unknown

droit de rétractation- paiement comptant

Par **cosenza**, le **14/11/2009** à **11:58**

J'ai signé un contrat pour des séances d'amincissement
et j'ai payé comptant.
Puis je faire valoir mon droit de rétractation avant
le délai de 7 jours sachant que je n'ai pas commencé les séances.
Le contrat stipule que je ne serai pas remboursé même dans le cas ou la souscription ne sera pas suivie d'effet.
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés